



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 12 AVRIL 2024

**20240412\_CA08 - RESIDENCE LES JARDINS D'OPALE 2 – Achat en VEFA de 2 logements individuels (2 PLAI) dans le cadre de la Reconstitution de l'Offre NPNRU– Lieu-dit « La Grosse Pierre » à FEYTIAT – Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 243 151 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires)**

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le vendredi 12 avril 2024 à 16 heures 30 dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges et en visio-conférence via l'outil Teams.

### **Ont participé :**

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-Président

Mesdames Martine BOUCHER, Danielle DUVALET, Sarah GENTIL, Marie HERNANDEZ, Catherine JARRY et Samantha ROLLAND, Administratrices

Messieurs René ARNAUD, Philippe CHADELAS, Georges DAMIANO, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Michel NYS, Dominique RENAUDIE, Gérard RUMEAU, Eric SCHALTEGGER, Administrateurs

Monsieur Eric MULLER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

### **Absents excusés :**

Madame Samia RIFFAUD, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame GENTIL

Monsieur Jacky BOUHIER, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame DUVALET

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Patrick PIMPAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

### **Absent :**

Monsieur Rachid EL BOUTAYBI, Administrateur

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération d'acquisition en VEFA de 2 logements individuels dans le cadre de la Reconstitution de l'offre NPNRU, lieu-dit « La Grosse Pierre », à Feytiat,

Vu l'offre de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations composé de 2 lignes de prêt pour un montant total de 243 151 €,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Article 1 : 2 lignes de prêts pour un montant total de 243 151 €, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 2 logements (2 PLAI) à Feytiat, dont les caractéristiques sont les suivantes :

#### Ligne du Prêt 1

<b>Ligne du Prêt :</b>	PLAI
<b>Montant :</b>	159 965 euros
<b>Durée de la phase d'amortissement :</b>	40 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt <b>-0,4%</b> . Révision du taux d'intérêt à chaque échéance e fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
<b>Typologie Gissler :</b>	1A
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Echéance prioritaire (intérêts différés)</b> : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<b>Modalité de révision :</b>	« Double révisabilité limitée » (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	De 0% à 0,5% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A. sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

#### Ligne du Prêt 2

<b>Ligne du Prêt :</b>	PLAI FONCIER
<b>Montant :</b>	83 186 euros
<b>Durée de la phase d'amortissement :</b>	50 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt <b>-0,4%</b> . Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
<b>Typologie Gissler :</b>	1A
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Echéance prioritaire (intérêts différés)</b> : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.

<b>Modalité de révision :</b>	« Double révisabilité limitée » (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	De 0% à 0,5% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A. sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

- Article 2 : autorise la signature du contrat devant régler les conditions de ces prêts, la ou les demandes de versements de fonds, les conventions de garantie de remboursement à intervenir entre Limoges Métropole - Communauté urbaine, la Commune de FEYTIAT et LIMOGES HABITAT, et à réaliser tous les actes de gestion utiles afférents à ces prêts.

Formalités de publicité effectuées  
le

**23 AVR. 2024**

Pour extrait conforme,  
Limoges, le **23 AVR. 2024**  
LA PRESIDENTE  
Catherine MAUGUIEN-SICARD

